

# 2023-2030

## PLAN D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

S'ENGAGER EN FAVEUR DES ENFANTS  
POUR UN MONDE SOLIDAIRE,  
ÉQUITABLE ET DURABLE





# PRÉAMBULE

La vision renouvelée de PARTAGE d'ici 2030 s'est construite suite au bilan du précédent POS 2018-2022, à l'analyse du positionnement actuel de PARTAGE dans son environnement et à l'écoute attentive des orientations stratégiques d'autres organisations présentant des valeurs et des méthodes d'intervention proches de celles de PARTAGE. Certaines études de prospective du secteur ont particulièrement irrigué les réflexions sur les enjeux de transformation des organisations de la société civile française, sur les modèles économiques des ONG et sur les tendances de la collecte auprès du grand public notamment.

PARTAGE a conduit d'importantes évolutions ces dernières années. Ainsi les orientations de la nouvelle stratégie partenariale et celles de la stratégie Ressources Humaines, les travaux sur la protection de l'enfance, la révision du modèle économique ou encore le projet ambitieux d'éducation à la citoyenneté alimentent directement ce nouveau Plan d'Orientations Stratégiques qui en confirme les principaux axes.

Le Conseil d'Administration fixe au travers de ce document synthétique, les grandes orientations stratégiques pour PARTAGE d'ici 2030. Le plan d'actions, glissant sur trois ans, est préparé par l'équipe salariée et fait l'objet d'une validation annuelle. La réflexion porte sur une période plus longue qu'antérieurement, de 8 ans au total, qui coïncide avec les grandes échéances internationales fixées par les Objectifs de Développement Durable (ODD) et permet d'engager des réformes profondes de nature à transformer PARTAGE.

Ce travail a fortement mobilisé, pendant plusieurs mois, les administratrices et administrateurs, l'équipe salariée, les membres de l'association, les bénévoles et les partenaires de PARTAGE. Toutes ces parties prenantes, engagées dans PARTAGE, sont aussi concernées, chacune à sa juste place, par la mise en œuvre de ce projet au service des enfants du monde. Merci à chacune et chacun d'eux pour leur contribution et leur engagement.

L'association PARTAGE s'affirme comme **une actrice indépendante et engagée** à défendre les Droits de l'Enfant pour la construction d'un monde en Paix, solidaire, durable et équitable.

PARTAGE et ses partenaires, issus des sociétés civiles de ses pays d'intervention, **mettent en lien les énergies et les initiatives entre les générations et entre les peuples**. Pour cela, PARTAGE anime des espaces de rencontre favorisant le dialogue, l'apprentissage réciproque et la réalisation de projets communs par-delà les frontières.

Ces expériences vivantes renforcent les individus et leur communauté et **encouragent les enfants à devenir acteurs de leur présent et de leur avenir**. Elles favorisent l'émergence de citoyennes et de citoyens du monde engagés capables d'affronter les grandes transitions sociales, démocratiques, climatiques, économiques, technologiques et leurs conséquences.

Pour cela, PARTAGE :

- > Identifie et priorise des actions selon une approche holistique de l'accompagnement des enfants, et tenant compte des enjeux climatiques, environnementaux et de genre ;
- > Agit toujours avec des partenaires locaux, issus des sociétés civiles des pays d'intervention ;
- > Mobilise un réseau de bénévoles en France et en Europe qui conduisent localement l'action de l'association et sensibilisent le grand public dans les territoires ;
- > S'appuie sur une équipe salariée, professionnelle, pour concevoir les projets avec les partenaires et les bénévoles, les financer, les évaluer et rechercher l'efficacité des actions.

# VALEURS

PARTAGE défend et promeut avec exigence les droits fondamentaux de l'enfant et son épanouissement, face aux défis économiques, sociétaux et écologiques d'aujourd'hui et de demain.

**L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT** guide l'action de PARTAGE au quotidien. Cette notion introduite en Droit international et national par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), amène à systématiquement prendre en compte le point de vue de l'enfant et son bien-être dans toutes les décisions qui le concernent.

La conduite des actions respecte les valeurs suivantes, applicables à l'ensemble des parties prenantes de l'association – enfants, familles, mairies et parrains, donatrices et donateurs, mécènes, partenaires, bénévoles, membres de l'équipe salariée et membres du Conseil d'Administration :

- > **RESPECT MUTUEL ET RÉCIPROCITÉ** permettant à chacune et chacun de prendre sa place dans l'action et de mettre en œuvre la solidarité en veillant à lutter contre ses propres préjugés et toutes formes de discriminations.
- > **TRANSPARENCE** sur les orientations et actions de PARTAGE, leur efficacité et leur impact direct et indirect, en communiquant sur l'éthique, la déontologie et l'indépendance de l'association.





# CADRE D'ACTION, ET PRINCIPES D'INTERVENTION

PARTAGE inscrit son action dans le champ des **Objectifs de Développement Durable (ODD)**.

PARTAGE est une ONG française, engagée depuis 50 ans dans des programmes de défense des Droits de l'Enfant, qui accompagne en priorité les enfants les plus démunis à travers le monde. Son action à l'international se réalise au travers de ses partenaires, choisis parmi les organisations de la société civile locale des pays d'intervention pour leur expérience et leur engagement dans les processus de transformation sociale au profit des enfants et de la défense de leurs droits.

L'approche mise en oeuvre par PARTAGE et ses partenaires est une **approche holistique de l'accompagnement de l'enfant**, au travers du prisme particulier des Droits de l'Enfant.

Historiquement pour PARTAGE, le **parrainage est un moyen privilégié** pour mobiliser le public et l'engager dans une relation directe avec les enfants bénéficiaires, en veillant à ne pas les instrumentaliser. Différentes formes de parrainage sont appelées à se développer pour mieux répondre aux évolutions des attentes du public et à l'équilibre financier de PARTAGE. Ce mode de financement, régulier, issu de la générosité du public garantit une grande indépendance à PARTAGE.

Toutefois, les **sources de financement** issues de la générosité du public sont à diversifier. Elles sont aussi à compléter par une mobilisation des financements publics disponibles pour les projets, jusqu'à atteindre une part significative dans le budget de PARTAGE d'ici la fin du POS.

Le **réseau bénévole** de PARTAGE est un puissant levier pour promouvoir PARTAGE et conduire des actions en France. Le réseau réalise de nombreuses actions d'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale à destination des enfants et du grand public sur tout le territoire ainsi que des actions de collecte et de communication au profit de l'association.

PARTAGE assure des **activités de plaidoyer au travers des organisations sectorielles et collectives** auxquelles elle adhère. Elle participe activement au sein de ces instances à construire et relayer les actions de plaidoyer en faveur des Droits de l'Enfant et du droit d'initiative des ONG par un environnement fiscal et financier adapté.

PARTAGE entend aussi construire un **dialogue avec d'autres organisations** complémentaires et des **partenariats bilatéraux**, pour renforcer son action et ses compétences et mutualiser des moyens.

# AXES STRATÉGIQUES

## 1 / Coopérer avec des partenaires, indépendants et engagés pour la défense des Droits de l'Enfant, au travers de liens durables favorisant l'impact, la réciprocité et l'apprentissage mutuel.

- 1.1 Développer l'action de PARTAGE en faveur des Droits de l'Enfant notamment dans les pays à faible IDH.
- 1.2 Contribuer au renforcement institutionnel et à l'autonomie des associations partenaires, expertes de l'enfance dans leur pays, dans le respect de leur indépendance.
- 1.3 Animer le réseau PARTAGE RISE pour favoriser la capitalisation des pratiques, le renforcement de capacités et les transferts horizontaux de connaissances entre les organisations membres, y compris PARTAGE.
- 1.4 Évaluer, avec les partenaires, les effets et l'impact des interventions dans toutes leurs dimensions pour mieux piloter les actions de terrain.

### CIBLES 2030

- > En 2030, 35% des fonds mobilisés en mission sociale sont dirigés vers l'Afrique Sub-saharienne, et l'Océan Indien (contre 21 % en 2022).
- > En 2030, PARTAGE et au moins les 2/3 des partenaires engagés depuis plus de 3 ans ont renforcé leurs capacités et compétences stratégiques et institutionnelles en adaptant des bonnes pratiques capitalisées au sein du réseau.
- > D'ici 2030, PARTAGE conduit, avec ses partenaires, des évaluations externes sur 100 % de ses programmes au moins une fois tous les 5 ans.

## 2 / Confirmer PARTAGE comme association militante des Droits de l'Enfant développant, avec ses partenaires, ses capacités d'agir notamment sur les causes et conséquences des changements climatiques et sur les enjeux de genre

- 2.1 Promouvoir et intégrer à l'ensemble de l'organisation et de ses projets, une approche fondée sur les Droits de l'Enfant garantissant la participation et la protection des enfants accompagnés.
- 2.2 Mesurer et réduire l'impact environnemental des choix stratégiques et des actions de PARTAGE, et soutenir nos partenaires à s'adapter aux changements climatiques.
- 2.3 Identifier et soutenir, avec les partenaires et les antennes bénévoles, des projets assurant l'égalité de genre.
- 2.4 Communiquer sur les forces et valeurs ajoutées des approches promues et sur les résultats obtenus.

### CIBLES 2030

- > En 2030, PARTAGE et l'intégralité des partenaires ont une politique de protection des enfants qui prévoit un système d'alerte et de traitement des cas de violence.
- > En 2030, PARTAGE et au moins 30 % des partenaires ont une instance de participation des enfants dans leurs choix stratégiques et/ou programmatiques.
- > En 2030, PARTAGE mesure, anime et améliore annuellement sa Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) en lien avec ses partenaires.





### 3 | Opérer une évolution du modèle économique afin d'enclencher une phase de croissance tout en adaptant l'organisation interne.

- 3.1 Renouveler les offres de parrainage, diversifier et développer les ressources issues de la générosité du public, des entreprises et fondations.
- 3.2 Mobiliser des fonds publics pour des projets à l'initiative de PARTAGE ou portés avec d'autres opérateurs, y compris des fonds localisés sur les terrains d'intervention accessibles aux partenaires.
- 3.3 Renforcer l'efficacité de l'organisation en mobilisant les compétences internes et externes et en améliorant les process qualité.
- 3.4 Adapter les textes fondateurs aux évolutions engagées (statuts, règlement intérieur, et documents liés).

#### CIBLES 2030

- > En 2030, PARTAGE mobilise 30 % de ressources supplémentaires à 2022 tout en stabilisant les ressources régulières issues de la générosité du public soit 10,9 millions d'euros mobilisés en 2030.
- > En 2030, PARTAGE a diversifié ses sources de financement, avec 25 % maximum de fonds publics, mesuré sur 3 exercices consécutifs.
- > Sur la période, PARTAGE mobilise au moins 5 % de sa masse salariale brute dans le plan de développement des compétences des salarié.es (frais pédagogiques et temps de travail mobilisé).

### 4 | Renforcer l'image et l'ancrage de PARTAGE dans les territoires et animer un réseau de bénévoles menant des actions innovantes et multiples.

- 4.1 Accompagner et former les bénévoles en renforçant leur mise en réseau et en organisant l'échange d'expériences entre pairs.
- 4.2 Accompagner la création de nouvelles antennes en France, en Suisse et en Belgique et consolider les antennes déjà existantes à mobiliser de nouveaux bénévoles et réaliser des actions de communication et de collecte.
- 4.3 Développer les actions d'éducation à la citoyenneté en favorisant l'échange d'enfants à enfants pour accompagner leurs initiatives citoyennes et solidaires, dans une logique d'apprentissage par l'action.
- 4.4 Développer la visibilité et la notoriété de PARTAGE sur les territoires par des actions de communication et d'information relayées dans les médias.

#### CIBLES 2030

- > En 2030, PARTAGE anime un réseau d'au moins 400 bénévoles et 20 antennes locales, dont une au moins dans un pays limitrophe (Suisse ou Belgique), qui organisent une centaine d'actions par an.
- > D'ici 2030, au moins 3000 personnes ont été destinataires des actions d'ECSI chaque année en France, dont 90 % via le réseau bénévole en favorisant des échanges et des projets transnationaux.
- > En 2030, PARTAGE a fait croître sa notoriété dans les territoires, auprès du grand public et en particulier auprès de la cible des plus de 50 ans et des entreprises.

# PARTAGE EN 2023

**50 ANS** d'existence

**1 MILLION** de bénéficiaires

dans **17** pays

avec **26** partenaires

budget de **11.7 MILLIONS** d'euros

dont **80 %** des emplois affectés aux missions sociales



40, rue Vivenel - B.P. 70311  
60203 COMPIEGNE cedex - FRANCE

Tél. : 03 44 20 92 92  
Fax : 03 65 98 04 94

E-mail : [info@partage.org](mailto:info@partage.org)

[www.partage.org](http://www.partage.org)

